

MAIRIE DE BOUSSENS

31560

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

05.04.2018

L'an deux mille dix huit et le seize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian Maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 14

Présents : Mmes GERARD (Proc)
SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE,
AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-
ZANNA TOUZANNE, M. PIZZATO
Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH
Mme CAHUZAC.

D.C.M. N° 4.4

Achat d'une autolaveuse

Engagement de dépenses

Demande aide du Conseil Départemental.

Absent excusé : M. RAMEAU (Proc. Mme GERARD

Absente : Mme TONELLO

Madame DALLA-ZANNA Rosanna a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe qu'une employée chargée de l'entretien des bâtiments communaux a été reconnue travailleur handicapée. Son poste de travail doit être adapté. A cet effet, il est proposé d'acquérir une autolaveuse plus légère, plus maniable et plus pratique. La Société Elidis a proposé ce matériel pour un montant H.T de 3 973,44 €.

Monsieur le Maire précise qu'une aide peut être obtenue dans le cadre du Fonds d'Insertion pour Personnes Handicapées (FIPH). Il propose également de solliciter l'aide du Conseil Départemental.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

D E C I D E à l'unanimité des membres présents,

- d'acquérir auprès de la Société « Elidis » de Lézignan-Corbières (11) une autolaveuse pour un montant H.T de **TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE TREIZE EUROS QUARANTE QUATRE CENTS (3 973,44 €)** ;
- de solliciter une aide auprès du Fonds d'Insertion pour Personnes Handicapées;

- d'imputer la dépense à l'article 2315 du Budget 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **19.04.2018**
Pour extrait conforme

En Mairie, le 23 avril 2018

Le Maire,
CUSANS

